Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20/02/2023 et publié ou notifié le 20/03/2023

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 17 mars 2023

Date de la convocation: 10/03/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 7

<u>Présents</u>: Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON,

Votants: 7

Marie-France MURAT

Pour: 7

Représentés :

Contre: 0

Excusés: Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT

Abstentions: 0

Absents: Angélique LETORT

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Travaux de voirie - 2023 17

Le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux de voirie sont à prévoir dans la commune d'AISY SUR ARMANÇON.

Le Maire présente aux membres du conseil les deux devis reçus, la troisième entreprise (BOURCY à Gigny)contactée n'a pû répondre favorablement faute de matériel adapté pour ce genre de travaux.

L'entreprise MOLARD T.P à Saint Rémy pour un montant de L'entreprise SA BERNARD BOUJEAT à Nitry pour un montant de

: 34 191.60 € : 38 555.10 €

Vu les matériaux proposés au regard de la nécessité de la structure,

Vu la présentation technique,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 abstention, 0 contre

◆ RETIENT la proposition présentant le meilleur rapport qualité/prix de l'entreprise SA Bernard BOUJEAT pour un montant 38 555.10 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

La secretaire furd

SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 20/03/2023 089-218900041-20230317-2023 17-DE